

Reconnaissance de donation

Auteur: Me François Collon, avocat

AVERTISSEMENT

Ce document est une version d'évaluation du contrat.

Il a pour seul objectif de vous informer sur l'objet de votre commande éventuelle. A défaut de commander le document, **vous ne disposez pas du droit d'utiliser le contrat.**

Si vous souhaitez utiliser ce contrat, à titre privé ou professionnel, il vous est loisible d'en commander une version éditable en suivant les instructions de la page : <http://www.droitbelge.be/commander.asp>

Le prix de la version éditable est de **45 EUR** (TVA 21 % non comprise).

Reconnaissance de donation

ENTRE :

[...]

Ci-après désigné : 'le donateur'

ET :

[...]

Ci-après désigné : 'le donataire'

Il est reconnu ce qui suit :

1. Antérieurement à la signature des présentes, le donateur a fait donation au donataire, qui a accepté, d'une somme de [...] (ou : de [...] actions de la société [...], évaluée chacune à [...] EUR, les soussignés considérant que cette évaluation constitue l'état estimatif prévu par l'article 868 du Code civil).

Cette donation a été effectuée par ... **[Article non publié dans la version d'évaluation du document]**

Cette donation a été faite en avancement de ... **[Article non publié dans la version d'évaluation du document]**

- 2.
3. Cette donation a été faite :

- à charge pour le donataire de payer chaque année au donateur, à la date anniversaire des présentes, une somme de [...]

- sous réserve de l'usufruit sur les titres donnés, que le donateur se réserve jusqu'à son décès. En vue de garantir l'exercice de l'usufruit par le donateur, le donataire s'engage à déposer ces titres, à première demande du donateur, en un compte ouvert en banque au nom du donateur pour l'usufruit et du donataire pour la nue-propiété.

Commentaire [FC01] :
Une telle reconnaissance peut être utile afin de faire la preuve d'un don manuel ou d'une donation indirecte et éviter l'application de l'article 931 du Code civil qui exige que les donations soient effectuées par acte authentique sous peine de nullité.

Commentaire [FC02] :
Indiquer l'identité précise du donateur

Commentaire [FC03] :
Indiquer l'identité précise du donataire et préciser notamment son lien de parenté avec le donateur

Commentaire [FC04] :
Indiquer le montant

Commentaire [FC05] :
Indiquer le nombre

Commentaire [FC06] :
Indiquer la dénomination exacte de la société ainsi que sa forme juridique

Commentaire [FC07] :
Indiquer le montant de l'évaluation

Commentaire [FC08] :
Cet article est facultatif

Commentaire [FC09] :
S'il s'agit d'une somme

Commentaire [FC010] :
Indiquer le montant

Commentaire [FC011] :
S'il s'agit de titres

Commentaire [FC012] :
Indiquer ici, le cas échéant, une clause de réversion au profit du conjoint du donateur

4. Les présentes sont contresignées par :

- Madame [...], épouse du donateur, qui renonce à invoquer la nullité de la présente donation, sur base de l'article 224, § 1, 3 du Code civil, et qui dispense le donataire de rapport à son égard, conformément à l'article 858bis du Code civil (ou : sans que son consentement emporte, au profit du donataire, dispense du rapport prévu à l'article 858bis du Code civil).

- MM [...], héritiers réservataires du donateur, qui reconnaissent l'existence, la date et le montant de la présente donation (ou, le cas échéant, et si la donation est faite sous réserve d'usufruit : qui déclarent consentir à la présente donation, déclarant être avertis des conséquences attachées par l'article 918 du Code civil à ce consentement).

5. Les soussignés déclarent savoir que le présent écrit serait passible du droit proportionnel d'enregistrement dû sur les donations, s'il était présenté à la formalité de l'enregistrement, ou annexé à un acte soumis à cette formalité.

Commentaire [FC013] :
Cet article est facultatif

Commentaire [FC014] :
Indiquer l'identité précise

Commentaire [FC015] :
Indiquer les identités précises

Fait à [Lieu], le [Date] en [Nombre] exemplaires originaux, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Le donateur
(signature)

Le donataire
(signature)

Le conjoint
(signature)

Les héritiers du donateur
(signature)